

DOSSIER DE PRESSE - SEPTEMBRE 2026

REGARDS CROISÉS SUR LA VIE INTIME, AMOUREUSE & SEXUELLE EN FRANCE : UN DROIT... MAIS PAS POUR TOUT LE MONDE.

ENQUÊTE OPINIONWAY POUR APF FRANCE HANDICAP

APF France handicap

Risquer l'impossible

“AIMER,
DÉSIRER,
RENCONTRER
QUELQU’UN…

UN DROIT ENCORE EMPÊCHÉ POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



Avoir une vie intime, affective, amoureuse et sexuelle participe à l'équilibre, à la santé et à la construction de soi. Ce besoin universel ne disparaît pas avec le handicap. Pourtant, les personnes en situation de handicap continuent de rencontrer des obstacles considérables pour faire des rencontres, nouer une relation, préserver leur intimité et vivre librement leur sexualité. Préjugés, peur du rejet, isolement, lieux inaccessibles, absence d'espace privé, manque d'accompagnement ou d'informations : leur vie intime reste conditionnée par l'environnement, l'entourage ou les institutions.

L'enquête OpinionWay réalisée pour APF France handicap « *Enquête miroir sur la vie amoureuse et sexuelle de la population générale et des personnes en situation de handicap* » offre un miroir à la société française sur ce sujet essentiel. Conduite en juin 2026 auprès d'un échantillon représentatif de la population française et d'un suréchantillon de personnes en situation de handicap, ses résultats le confirment : **92 %** de la population générale considèrent que **la vie amoureuse et sexuelle est un droit fondamental pour tous** et **90 %** reconnaissent que **les personnes handicapées rencontrent davantage de difficultés dans leur vie amoureuse ou sexuelle**.

Une personne en situation de handicap sur deux a déjà renoncé à une relation amoureuse ou sexuelle par peur du regard, du rejet ou de l'incompréhension. **46 %** ont déjà été limités par des contraintes matérielles, physiques ou d'accessibilité. Et **42 %** indiquent que le manque d'accompagnement ou d'informations adaptées a déjà entravé leur vie intime ou sexuelle.

Pour APF France handicap, ces résultats révèlent les conséquences concrètes d'une société encore validiste, qui reconnaît théoriquement un droit tout en échouant à en garantir l'exercice.

94 % de la population générale sont favorables au fait que la vie intime et sexuelle des personnes handicapées soit mieux prise en compte dans les politiques publiques. Plus encore, l'opinion publique est prête à des évolutions majeures : **81 %** de la population générale et des personnes en situation de handicap sont favorables à la création d'un cadre légal pour l'assistance sensuelle et sexuelle, transformant le cadre juridique actuel pour améliorer la vie des personnes.

> *« La société reconnaît le droit, constate les discriminations et demande une action publique. Il ne manque plus que la volonté politique »*
>
> Pascale Ribes, Présidente d'APF France handicap.

APF France handicap appelle donc les pouvoirs publics à passer aux actes, avec le soutien de l'opinion publique et des personnes directement concernées. Pour les Français, en situation de handicap ou pas, l'intimité, la vie amoureuse et la sexualité ne sont ni un luxe ni une faveur. Ce sont des dimensions fondamentales de la vie humaine et un droit qui doit pouvoir être exercé librement, dans le respect du consentement, des choix et de l'autodétermination de chaque personne.



UN BESOIN REVENDIQUÉ PAR LES FRANÇAISES & LES FRANÇAIS

LA VIE INTIME, UNE DIMENSION ESSENTIELLE DE L'ÉQUILIBRE INDIVIDUEL

Plus de 8 personnes sur 10 accordent de l'importance à leur vie amoureuse ou sexuelle (pour les 2 populations). La vie intime favorise le bien-être, l'estime de soi, la santé, le rapport au corps, la possibilité d'aimer et d'être aimé.

LES MÊMES DÉSIRS, LES MÊMES BESOINS

L'enquête montre que les attentes des personnes en situation de handicap et celles de l'ensemble de la population ne diffèrent pas.

Éléments importants pour l'équilibre personnel :

85 % Gestes de tendresse, contact physique

84 % ou proximité affective **des PSH***

77 % Vie amoureuse

77 % **Même part pour les PSH**

67 % Vie sexuelle

66 % **des PSH**

Ces résultats déconstruisent l'un des préjugés les plus persistants : celui selon lequel les personnes handicapées n'auraient pas de sexualité. Le handicap ne supprime ni les sentiments ni le désir. Les différences apparaissent non dans les aspirations, mais dans les obstacles rencontrés pour pouvoir les vivre.

1000 personnes

810 personnes en situation de handicap

75 % de la population globale et 72 % des personnes en situation de handicap se déclarent satisfaits de leur vie amoureuse et sexuelle.

* PSH : Personne en Situation de Handicap. Les chiffres concernant les personnes en situation de handicap sont représentés en bleu, et ceux en orange représentent la population globale.

UN DROIT FONDAMENTAL RECONNU ET MÊME REVENDIQUÉ PAR L'OPINION

L'OPINION PUBLIQUE CONSCIENTE DES ENTRAVES À LA VIE INTIME DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

93 % estiment qu'une vie amoureuse et sexuelle épanouie contribue au bien-être et à la santé des personnes en situation de handicap **(91 % parmi les principaux concernés)**

92 % déclarent que la vie amoureuse et sexuelle est un droit fondamental pour tous **(90 % des PSH)**

91 % jugent inacceptable qu'une personne en soit privée du fait d'une absence de lien social ou d'une mauvaise prise en compte de ses besoins **(91 % des PSH)**

90 % reconnaissent que les personnes handicapées rencontrent davantage de difficultés pour vivre une vie amoureuse ou sexuelle **(90 % des PSH)**

86 % considèrent que le sujet reste tabou **(même part pour les PSH)**

79 % estiment que le sujet dérange encore en France **(83 % pour les PSH)**

26 % seulement pensent que la société agit suffisamment **(35 % pour les PSH)**

UNE VIE INTIME ENTRAVÉE

LA PEUR DU REJET, CAUSE DE RENONCEMENTS À LA VIE AMOUREUSE ET SEXUELLE

1 personne en situation de handicap sur 2 a déjà renoncé à une relation amoureuse ou sexuelle par peur du regard des autres, du rejet ou de l'incompréhension liés à leur handicap.

Le chiffre atteint :

70 % chez les 25-34 ans et

62 % chez les 18-24 ans

81 % des personnes atteintes d'un handicap mental ou d'une déficience intellectuelle,

68 % pour les personnes atteintes de troubles de l'attention ou des apprentissages.

Parmi les freins identifiés à la vie amoureuse ou sexuelle :

23 % des personnes en situation de handicap n'osent pas vivre leur vie amoureuse ou sexuelle par peur du rejet ou du jugement (+6 points par rapport à la population générale).

27 % expriment une sensation de solitude et une situation d'isolement (+ 5 points par rapport à la population générale) ▸▸▸

Par ailleurs, **43 %** estiment que leur vie amoureuse ou sexuelle a déjà été limitée par le regard des autres ou les préjugés sur leur situation (51% hors maladie chronique).

47 % ont déjà eu le sentiment que leur vie amoureuse ou sexuelle était moins prise en compte que celle des autres par leur entourage ou les personnes qui les accompagnent.

Pour **79 %** de la population générale et pour **83 %** des personnes concernées, la vie amoureuse et sexuelle des personnes en situation de handicap est un sujet qui dérange. Cette gêne contribue aux difficultés des personnes et constitue un frein majeur aux évolutions sociétales attendues par les Français (cf. infra).

Ces résultats révèlent l'effet très concret des représentations sociales : les préjugés ne blessent pas seulement, ils empêchent les relations.



L'ENVIRONNEMENT LIMITE LA VIE INTIME, AMOUREUSE OU SEXUELLE

ACCESSIBILITÉ, INTIMITÉ, ACCOMPAGNEMENT : LES OBSTACLES SONT AUSSI MATÉRIELS ET SOCIÉTAUX

La privation de vie intime, affective et sexuelle ne s'explique pas uniquement par une santé dégradée ou des limitations fonctionnelles. Elle résulte également de conditions de vie qui ne permettent pas de recevoir quelqu'un, de sortir, de se rencontrer ou de disposer d'un espace privé.

Parmi les personnes en situation de handicap :

46 % indiquent que des contraintes matérielles, physiques ou d'accessibilité ont déjà limité leur vie intime ou sexuelle

42 % indiquent que le manque d'accompagnement ou d'informations adaptées a constitué un obstacle

39 % indiquent que le manque d'intimité ou d'espace personnel a limité leur vie intime ou sexuelle

Ce n'est pas le handicap qui interdit d'aimer ou d'avoir une sexualité. Ce sont l'inaccessibilité, l'isolement et l'absence de réponses adaptées.



« Depuis quelques années, je recherche une relation sérieuse et durable, mais pour rencontrer des gens, il faut sortir. Or, je ne sors pas de chez moi. Quand on est en situation de handicap comme moi, le contact s'arrête. Je le vis comme un rejet dans la société. Vu que je n'arrivais pas à trouver une personne pour une relation sérieuse, j'ai fait appel à une accompagnante sexuelle. C'est interdit par la loi, mais ça devrait être légal, car c'était mon dernier recours. »

Christian dans le cadre de notre campagne #23MillionsDeVoix lancée pour les élections de 2022.

UN PUISSANT SENTIMENT DE PRIVATION À L'ŒUVRE DANS L'OPINION ET SURTOUT, CHEZ LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

76 % des personnes en situation de handicap ont le sentiment d'avoir été privées d'une relation contre **69 %** de la population générale

Dans le détail :

17 % des personnes en situation de handicap disent s'être souvent senties privées ou empêchées d'avoir une vie amoureuse ou sexuelle vs **10 %** de la population générale

32 % disent éprouver ce sentiment de temps en temps vs **29 %** de la population générale

LES POUVOIRS PUBLICS DOIVENT AGIR

L'OPINION PUBLIQUE SOUTIENT MASSIVEMENT DES CHANGEMENTS CONCRETS

L'opinion publique est massivement favorable à voir évoluer la société sur le sujet de la vie intime, amoureuse et sexuelle des personnes en situation de handicap et à une action publique renforcée :

94 % de la population générale
et
90 % des personnes en situation de handicap interrogées sont favorables à une meilleure prise en compte de la vie amoureuse et sexuelle des personnes en situation de handicap dans les politiques publiques.

93 % de la population générale estiment que les personnes en situation de handicap qui le souhaitent doivent pouvoir accéder à un accompagnement adapté à la vie intime et sexuelle, tout comme
90 % des personnes en situation de handicap.

81 % des personnes interrogées, qu'elles soient ou non en situation de handicap, sont favorables à la création d'un cadre légal pour le recours à un service d'assistance sensuelle et sexuelle.

Le soutien traverse les générations et les catégories socioprofessionnelles. Sur le cadre légal de l'assistance sensuelle et sexuelle, les taux d'adhésion se situent entre 78 % et 84 % selon l'âge et entre 77 % et 82 % selon les CSP.

ASSISTANCE SENSUELLE ET SEXUELLE

LE DÉBAT NE PEUT PLUS ÊTRE ÉLUDÉ

L'assistance sensuelle et sexuelle consiste, à la demande de la personne et dans le respect de son consentement, à lui apporter une attention sensuelle, érotique ou sexuelle afin de lui permettre d'accéder à une vie intime et sexuelle qu'elle ne peut exercer de manière autonome.

L'étude OpinionWay pour APF France handicap montre que :

72 % des personnes en situation de handicap pensent qu'un tel service pourrait être utile à certaines personnes

47 % considèrent qu'il pourrait répondre à certains de leurs besoins

46 % qu'il pourrait améliorer leur propre vie intime ou sexuelle

44 % indiquent qu'elles pourraient y recourir si elles en ressentaient le besoin
- cette proportion atteint 50 % hors maladie chronique et 60 % chez les 25-34 ans.

APF France handicap demande que les pouvoirs publics écoutent les Français en permettant cet accompagnement dans un cadre légal sécurisé, dérogatoire et précisément défini.

« Au Danemark, en Suisse et aux Pays-Bas, les assistants sexuels sont autorisés voire remboursés par la Sécurité sociale. En France, le pays des libertés, nous, personnes en situation de handicap, n'avons pas le droit d'avoir une vie sexuelle, pas le droit d'avoir de la tendresse, pas le droit d'avoir de mots doux. Moi, depuis mon accident en 2011, je n'ai jamais pu vivre un moment comme cela sauf une fois dans l'illégalité, avec une prostituée. Je veux que les choses changent officiellement. »

Nils dans le cadre de notre campagne #23MillionsDeVoix lancée pour les élections de 2022.

Le cadre légal doit pouvoir garantir :

- **le consentement et l'autodétermination** des personnes et des accompagnants sensuels et sexuels ;
- **la formation de ces assistants** ;
- **une pratique professionnelle,** éthique et supervisée ;
- **la protection juridique** des personnes, des professionnels, des proches et des structures ;
- **l'absence de toute pression ou obligation** ;
- **un accès réservé aux personnes qui en expriment librement la demande.**

L'assistance sensuelle et sexuelle n'est pas la seule réponse. Elle doit s'inscrire dans une politique globale comprenant accessibilité, information, éducation à la sexualité, santé sexuelle, accompagnement et formation des professionnels.

Les 10 chiffres clés

Étude OpinonWay pour APF France handicap sur le regard croisé de la population globale et des personnes en situation de handicap sur leur vie amoureuse et sexuelle.

92%
de la population globale considèrent la vie amoureuse et sexuelle comme un droit fondamental pour tous.

90%
la population globale et des personnes concernées estiment que les personnes en situation de handicap rencontrent davantage de difficultés que les autres.

86%
la population globale et des personnes en situation de handicap jugent que leur vie amoureuse et sexuelle reste un sujet tabou.

26%
seulement la population globale pensent que la société favorise suffisamment la vie amoureuse et sexuelle des personnes en situation de handicap.

49%
des personnes en situation de handicap se sont déjà senties empêchées au moins de temps en temps de vivre une vie amoureuse ou sexuelle.

1000 personnes

810 personnes en situation de handicap

50%
des personnes en situation de handicap ont déjà renoncé à une relation par peur du regard, du rejet ou de l'incompréhension.

46%
des personnes en situation de handicap ont déjà été limitées par des contraintes matérielles, physiques ou d'accessibilité.

42%
des personnes en situation de handicap ont été limitées par un manque d'accompagnement ou d'informations adaptées.

94%
de la population globale souhaitent une meilleure prise en compte dans les politiques publiques.

81%
des Français et des personnes en situation de handicap soutiennent la création d'un cadre légal pour l'assistance sensuelle et sexuelle.



Les résultats de l'enquête le confirment : reconnaître un droit ne suffit pas si les personnes ne disposent pas des conditions nécessaires pour l'exercer. APF France handicap appelle les pouvoirs publics à mettre en œuvre une politique nationale garantissant à chaque personne en situation de handicap la liberté de faire des rencontres, d'aimer, de vivre une relation et d'avoir une sexualité, dans le respect de ses choix, de son consentement et de son autodétermination. Cette politique doit agir simultanément sur l'accessibilité, l'accompagnement sensuel et sexuel, l'information, la santé sexuelle, la formation des professionnels, la prévention et la prise en charge des violences.

GARANTIR LE RESPECT DE L'INTIMITÉ ET DE L'AUTODÉTERMINATION

Quel que soit leur lieu de vie : domicile, établissement, service ou habitat inclusif, les personnes en situation de handicap doivent pouvoir disposer pleinement de leur espace privé, recevoir la personne de leur choix et vivre leurs relations sans ingérence abusive de leur entourage ou des institutions.

APF France handicap demande :

- **la reconnaissance concrète du droit à une vie intime**, affective et sexuelle et du droit à l'autodétermination ;
- **la garantie d'un véritable espace privatif,** adapté et respecté dans tous les lieux de vie ;
- **le décloisonnement de tous les lieux de vie** afin de favoriser les rencontres et les relations sociales ;
- **l'opposabilité juridique de la circulaire du 5 juillet 2021** relative au respect de l'intimité et des droits sexuels et reproductifs dans les établissements et services médico-sociaux, accompagnée de moyens permettant son application effective.

* Note de positionnement APF France handicap : https://actionspolitiques.apf-francehandicap.org/sites/default/files/documents/Note%20de%20positionnnement%20Vias-vdef.pdf

LEVER LES OBSTACLES MATÉRIELS ET GARANTIR L'ACCÈS À LA SANTÉ SEXUELLE

L'inaccessibilité des lieux de rencontre, d'information et de soins limite directement la possibilité d'avoir une vie intime, amoureuse ou sexuelle. Elle constitue une atteinte à l'égalité des droits.

APF France handicap demande :

- **l'accessibilité universelle des lieux** favorisant les rencontres et la vie sociale, mais aussi des lieux de soins et d'information sur la sexualité ;
- **la mise en accessibilité universelle des centres** de santé sexuelle, des centres de planification, des PMI, des maternités et des cabinets médicaux ;
- **la généralisation et l'élargissement de dispositifs adaptés,** tels qu'Handigynéco ;
- **la prise en charge,** au titre du droit à compensation, **des produits et aides techniques nécessaires à la vie intime et sexuelle.**

CRÉER UN CADRE LÉGAL POUR L'ASSISTANCE SENSUELLE ET SEXUELLE

Alors que **81 %** des personnes interrogées soutiennent la création d'un cadre légal, la France ne peut plus éluder ce débat. Pour certaines personnes lourdement empêchées par leur handicap, l'assistance sensuelle et sexuelle peut constituer une réponse à des besoins auxquels aucun dispositif ne permet aujourd'hui de répondre légalement et de manière sécurisée.

APF France handicap demande la création de services d'assistance sensuelle et sexuelle dans un cadre légal dérogatoire, rigoureux et précisément défini.

Celui-ci devra garantir :

- **le consentement libre et éclairé** des personnes et des assistant.e.s sensuel.le.s et sexuel.le.s ainsi que l'autodétermination des personnes ;
- **l'absence de toute pression,** prescription ou obligation ;
- **l'intervention d'assistantes et d'assistants** spécifiquement formés ;
- **une pratique professionnelle, éthique,** adaptée et supervisée ;
- **la protection juridique des personnes** accompagnées, des intervenants, des proches et des structures assurant la mise en relation.

APF France handicap appelle à s'inspirer du modèle de formation développé par l'association suisse Corps Solidaires et se déclare prête à participer à une expérimentation en France.

L'assistance sensuelle et sexuelle ne constitue toutefois pas une réponse unique. Elle doit s'inscrire dans une politique globale garantissant l'accessibilité, l'information, la formation, l'éducation à la sexualité, la santé sexuelle et la liberté de choix. ▸▸▸

GARANTIR L'ACCÈS À L'INFORMATION, L'ÉDUCATION ET À LA PROTECTION

L'exercice des droits sexuels suppose que chacun et chacune puisse accéder à une information adaptée, comprendre ses droits, exprimer ses choix et être protégé contre les violences. Les familles et les professionnels doivent également disposer de repères clairs pour accompagner sans empêcher, pour ne pas décider à la place ni exposer les personnes à des risques.

APF France handicap demande :

- **l'accès effectif de tous les enfants et adolescents en situation de handicap aux programmes d'éducation à la vie affective et relationnelle et à la sexualité,** y compris lorsqu'ils sont accueillis en établissement médico-social ;
- **la création d'un module obligatoire consacré à la vie intime,** affective et sexuelle, au consentement et au repérage des violences dans les formations initiales et continues des professionnels du sanitaire, du social et du médico-social ;
- **un déploiement homogène des centres INTIMAGIR** sur l'ensemble du territoire, assorti de financements pérennes ;
- **la formation des professionnels de la police et de la justice à l'accueil et à l'accompagnement** des personnes en situation de handicap victimes de violences ;
- **le développement de solutions accessibles** d'écoute, de signalement, de protection et d'accompagnement sur tout le territoire.

PASSER DE LA RECONNAISSANCE AUX ACTES

Pour APF France handicap, la vie intime, affective et sexuelle n'est ni un besoin secondaire ni une faveur accordée aux personnes en situation de handicap. Elle relève des libertés fondamentales, de la dignité et de l'égalité des droits.

Les Françaises et les Français reconnaissent massivement ce droit, constatent les obstacles et soutiennent une intervention des pouvoirs publics. Il appartient désormais au Gouvernement et au Parlement de passer aux actes.

MÉTHODOLOGIE

L'étude OpinionWay pour APF France handicap a été réalisée auprès de **1 000 personnes, constituant un échantillon représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus**, un suréchantillon permettant d'interroger au total **810 personnes en situation de handicap**. Les échantillons ont été constitués selon la méthode des quotas, au regard : du sexe ; de l'âge ; de la catégorie socioprofessionnelle ; de la catégorie d'agglomération ; de la région de résidence. Les personnes ont été interrogées par questionnaire auto-administré en ligne, du 10 au 22 juin 2026.

Les résultats doivent être lus en tenant compte de marges d'incertitude pouvant atteindre :
- 1,4 à 3,1 points pour l'échantillon de 1 000 répondants ;
- 1,5 à 3,5 points pour l'échantillon d'environ 800 répondants.



APF France handicap

Risquer l'impossible

APF France handicap est une association nationale de personnes en situation de handicap ouverte à toutes et à tous : familles, proches, sympathisants…

Fondée sur des valeurs humanistes de respect, d'ouverture et de solidarité, prônant l'égalité et le vivre-ensemble, l'association est engagée, depuis 90 ans, dans la défense des droits des personnes en situation de handicap et de leurs familles. Elle se bat contre les discriminations et les préjugés dont elles sont victimes.

Présente dans chaque département, APF France handicap accompagne 50 000 personnes au quotidien dans tous les domaines de la vie (accessibilité, éducation, emploi, santé…), grâce à ses délégations, ses établissements et services sociaux et médico-sociaux, et ses entreprises adaptées.

APF France handicap est dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations unies ECOSOC depuis 2021.

apf-francehandicap.org

actionspolitiques.apf-francehandicap.org

Suivre APF France handicap sur :

© Photos Magnific

Contact presse : Fanny Bezol - Fanny.bezol@apf.asso.fr - 06 64 68 24 44